

VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

Je soussignée, greffière de la Ville, avise les citoyens concernés que le conseil de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 1400-19 : (Adopté le 23 mars 2016)
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1400
AFIN DE MODIFIER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE C-606
POUR PERMETTRE UNE HAUTEUR DE BÂTIMENT DE 1 ET 2 ÉTAGES.

Avis est aussi donné que ce règlement est entré en vigueur et qu'il a reçu toutes les approbations nécessaires. Le règlement est déposé au Service du greffe à l'hôtel de ville, situé au 3000, chemin d'Oka, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture des bureaux.

Donné à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, ce 13e jour du mois d'avril 2016.

Sylvie Brunet
Greffière